

## Compte Rendu Bureau Exécutif n° 413 Samedi 16 Janvier 2021 – Distanciel

**Membres du BEX présents :** Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Fabienne HABRIOUX, Caroline JEHL, Françoise SEILER, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER, Georges DANTIN, Emmanuel GIRARD,

**Membres Invités :** Ludovic ROYE - DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

**Membres du BEX excusés :** Peggy DICKENS,

**Liste de diffusion :** Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 00

<b>SUIVI</b>	
1. Agenda - calendrier du BEX – Calendriers des instances	Bureaux exécutifs en distanciel à 18 h 30 : Les 28/01, 11/02, 25/02, 17/03, Conseil fédéral, le dimanche 17 janvier, en distanciel, Conseil Fédéral le 27 février 2021, Conseil des Territoires Ultramarins, le 19 mars 2021, Assemblée Générale Ordinaire Fédérale, le 20 mars 2021, Conseil des territoires et du développement, le 21 mars 2021. Conseil des territoires - collège des territoires ultramarins, le 19 mars

<b>DECISIONS du BUREAU EXECUTIF</b>	
1. Proposition à la nomination du président de la Commission Nationale Sprint, Marathon, Paracanoë	À la suite des votes de la Plénière, il est proposé la nomination de Daniel BONIN à la Présidence de la Commission Nationale Sprint Marathon et Paracanoë. Conformément à nos règlements, sa nomination ne sera effective qu'à la suite de l'approbation du Conseil Fédéral.  → Validation par le BEx,
2. Proposition à la nomination du président de la Commission Nationale Slalom	À la suite des votes de la Plénière, il est proposé la nomination de Franck LACROIX à la Présidence de la Commission Nationale Slalom. Conformément à nos règlements, sa nomination ne sera effective qu'à la suite de l'approbation du Conseil Fédéral.  → Validation par le BEx,
3. Proposition à la nomination du président de la Commission Nationale Descente	À la suite des votes de la Plénière, il est proposé la nomination de Mathias GERARD à la Présidence de la Commission Nationale Descente. Conformément à nos règlements, sa nomination ne sera effective qu'à la suite de l'approbation du Conseil Fédéral.  → Validation par le BEx,

<p>4. Proposition à la nomination du président de la Commission Nationale Kayak Polo</p>	<p>À la suite des votes de la Plénière, il est proposé la nomination de Frédéric ESCAFFRE à la Présidence de la Commission Nationale Kayak Polo. Conformément à nos règlements, sa nomination ne sera effective qu'à la suite de l'approbation du Conseil Fédéral.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>
<p>5. Proposition à la nomination du président de la Commission Nationale Ocean Racing Va'a</p>	<p>À la suite des votes de la Plénière, il est proposé la nomination de Xavier KEMPF à la Présidence de la Commission Nationale Ocean Racing - Va'a. Conformément à nos règlements, sa nomination ne sera effective qu'à la suite de l'approbation du Conseil Fédéral.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>
<p>6. Proposition à la nomination du président de la Commission Nationale Dragon Boat</p>	<p>À la suite des votes de la Plénière, il est proposé la nomination de Patrick FAUDOT à la Présidence de la Commission Nationale Dragon Boat. Conformément à nos règlements, sa nomination ne sera effective qu'à la suite de l'approbation du Conseil Fédéral.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>
<p>7. Proposition à la nomination du président de la Commission Nationale Waveski Surfing</p>	<p>À la suite des votes de la Plénière, il est proposé la nomination de Gérard LUCAS à la Présidence de la Commission Nationale Waveski Surfing. Conformément à nos règlements, sa nomination ne sera effective qu'à la suite de l'approbation du Conseil Fédéral.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>
<p>8. Proposition à la nomination du président de la Commission Nationale Freestyle</p>	<p>À la suite des votes de la Plénière, il est proposé la nomination d'Olivier KREMER à la Présidence de la Commission Nationale Freestyle. Conformément à nos règlements, sa nomination ne sera effective qu'à la suite de l'approbation du Conseil Fédéral.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>
<p>9. Proposition à la nomination de la présidente de la Commission Nationale Mini Pag Jeunes</p>	<p>À la suite des votes de la Plénière, il est proposé la nomination de Frédérique MERLE à la Présidence de la Commission Nationale Mini Pag Jeunes. Conformément à nos règlements, sa nomination ne sera effective qu'à la suite de l'approbation du Conseil Fédéral.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>
<p>10. Proposition à la nomination du président de la Commission Nationale Espaces, Sites, Itinéraires et Navigation Durable</p>	<p>À la suite des votes de la Plénière, il est proposé la nomination de Philippe CAILLEBOTTE à la Présidence de la Commission Nationale Espaces Sites, Itinéraires et Navigation Durable. Conformément à nos règlements, sa nomination ne sera effective qu'à la suite de l'approbation du Conseil Fédéral.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>

<p>11. Proposition à la nomination du président de la Commission Nationale Enseignement Formation</p>	<p>À la suite des votes de la Plénière, il est proposé la nomination de Samuel BONVALET à la Présidence de la Commission Nationale Enseignement Formation. Conformément à nos règlements, sa nomination ne sera effective qu'à la suite de l'approbation du Conseil Fédéral.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>
<p>12. Proposition à la nomination de la présidente du Comité National Pagaie Santé</p>	<p>Le Bureau Exécutif propose la nomination de Catherine PAOLETTI à la Présidence du Comité Pagaie santé. Conformément à nos règlements, sa nomination ne sera effective qu'à la suite de l'approbation du Conseil Fédéral.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>
<p>13. Proposition à la nomination du président de la Commission Nationale Statutaire Médicale</p>	<p>À la suite des votes de la Plénière, il est proposé la nomination de Philippe GRIPPON à la Présidence de la Commission Nationale Médicale. Conformément à nos règlements, sa nomination ne sera effective qu'à la suite de l'approbation du Conseil Fédéral.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>
<p>14. Proposition à la nomination de la présidente de la Commission Nationale Statutaire des Juges et des Arbitres</p>	<p>Le Bureau Exécutif propose la nomination d'Edwige BAKKAUS à la Présidence de la commission Nationale Juges et Arbitres. Conformément à nos règlements, sa nomination ne sera effective qu'à la suite de l'approbation du Conseil Fédéral.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>
<p>15. Proposition à la nomination du représentant des présidents des Comités Régionaux pour la Commission sportive</p>	<p>Le Bureau Exécutif propose la nomination de Bruno CARLIER comme représentant des Présidents de comités Régionaux pour siéger à la Commission Sportive, conformément à l'annexe 2 du Règlement Intérieur. Conformément à nos règlements, sa nomination ne sera effective qu'à la suite de l'approbation du Conseil Fédéral.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>
<p>16. Proposition à la nomination du président de la Commission Nationale Statutaire Disciplinaire de première instance et deux autres membres de cette Commission</p>	<p>Le Bureau Exécutif propose la nomination de Didier BOUCHER à la Présidence de la Commission Nationale de Discipline de première instance. Le Bureau Exécutif propose aussi que Baptiste HUON et Edouard RIGAUD soit membres de cette même commission. Deux autres membres seront désignés ultérieurement.</p> <p>Conformément à nos règlements, ces nominations ne seront effectives qu'à la suite de l'approbation du Conseil Fédéral.</p> <p>→ Validation par le BEx,</p>
<p>17. Ordre du jour de L'Assemblée Générale du 20 février 2021</p>	<p>L'ordre du jour pour l'Assemblée Générale du 20 mars qui pourra se faire soit en distanciel ou en présentiel, en fonction des conditions du moment est complété par les membres du BEx.</p>

	Celui-ci sera validé par le Conseil fédéral du 17 janvier 2021.
18. Validation d'une affiliation pour le CK Brestois	<p>Le Canoë Kayak Brestoïis est un club recréé en décembre 2020. La structure est située à Brest (29) en Bretagne.</p> <p>Ce club a subi une fusion absorption au profit de la structure Brest Bretagne Nautisme en 2019. Après un peu plus d'un an de fonctionnement, des adhérents mécontents du fonctionnement Brest Bretagne Nautisme se sont organisés pour reprendre le fonctionnement de l'ancien club CKC Brestoïis en créant une nouvelle structure.</p> <p>Le CRCK et le service accompagnement aux structures sont favorables à cette demande.</p> <p>→ Validation de l'Affiliation de cette structure par le BEx,</p>
19. Validation d'une affiliation pour le club Saint Georges Voiles	<p>Saint Georges Voiles est une association créée en mai 2005. La structure est située à Saint Georges de Didonne (17) en Nouvelle Aquitaine.</p> <p>Base nautique de Voile et char à voile, cette structure est affiliée aux fédérations liées à ces activités ainsi qu'à la fédération de randonnée.</p> <p>L'objectif de cette affiliation est de poursuivre le développement du club et de répondre à une demande d'adhérent.</p> <p>Le CRCK et le service accompagnement aux structures sont favorables à cette demande.</p> <p>→ Validation de l'Affiliation de cette structure par le BEx,</p>
20. Validation d'un agrément pour la structure Okka	<p>Outrigger Kayak Karukera (Okka) est une association créée en janvier 2020. La structure est située à Saint François en Guadeloupe.</p> <p>L'objet de la structure est d'organiser et développer la pratique du canoë kayak et de ses disciplines associées et en particulier de promouvoir les activités d'outrigger et de kayak de mer soit en mode de détente et de loisirs ou soit en vue de préparation sportive. Leur objectif est de faire découvrir la Guadeloupe. Ils pratiquent en mer, lagon et rivière et proposent des prestations (à la ½ journée jusqu'au séjour pour des groupes).</p> <p>Le CRCK et le service accompagnement aux structures sont favorables à cette demande.</p> <p>→ Validation de l'Agrément de cette structure par le BEx,</p>

#### INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF

1. Lancement CanoeGoLib	<p>Cet outil permet de faire le recensement des pratiquants occasionnels pour la couverture assurantielle et la mise en valeur de la dynamique territoriale. La carte « Un jour » puisqu'il s'agit de cette nouvelle licence qui complète les licences annuelles et « 3mois » du système Goal, peut être saisie en ligne à partir d'un outil numérique mis à disposition des pratiquants, que ce soit chez eux en amont de l'activité, ou sur place juste avant de monter en bateau, ou enfin de le faire par une saisie par les soins de la structure, en saisie hors connexion, sous forme d'un fichier EXCEL, à importer dans les 48 h sur CanoeGoLib.</p>
-------------------------	---

	<p>Les pratiquants ciblés par cet outil sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les personnes venant pour une location,</li> <li>- Les personnes venant pour une prestation encadrée,</li> <li>- Les personnes venant pour les portes ouvertes,</li> <li>- Les personnes venant pour des essais,</li> <li>- Les personnes venant pour des stages hors adhérents et bénéficiaires d'une carte FFCK,</li> <li>- Les personnes participant à une manifestation Open de la FFCK,</li> <li>- Toutes personnes de passage souhaitant faire une activité canoë kayak et sports de pagaie sur une ou plusieurs journées.</li> </ul> <p>Cette carte a une durée de validité de 1 jour (heure de délivrance jusqu'à minuit). Pour que la structure et le pratiquant soient couverts pendant l'activité, il faut que chaque pratiquant ou pratiquante dispose d'une licence fédérale. La structure choisit la durée de la licence selon le type de pratique. Sans cette licence et en cas d'accident, la structure ne sera pas couverte en responsabilité civile et le pratiquant ne sera pas assuré et pourra se retourner vers la structure et son président.</p> <p>La fédération facturera les licences « un jour » sur deux périodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 er janvier au 30 juin : La FFCK émet un justificatif courant juillet à la structure concernée par la prise de carte FFCK – 1 jour sur cette période. Une opération financière sera inscrite sur l'Espace Club reprenant le montant indiqué sur la facture. Le prélèvement sera effectué le 1er août avec les autres opérations financières effectuées par le club sur l'Espace Club.</li> <li>- 1 er juillet au 30 novembre : La fédération émet une facture en décembre à la structure concernée par l'achat de toutes ces cartes sur le second semestre de l'année. Une opération financière sera inscrite sur l'Espace Club reprenant le montant indiqué sur le justificatif + la régularisation selon le nombre total de cartes achetées sur l'année. Le prélèvement sera effectué le 1er janvier N+1 avec les autres opérations financières effectuées par le club sur l'Espace Club. En décembre, la FFCK régularisera financièrement par rapport au nombre souscrit sur l'année complète.</li> </ul> <p>Les tarifs sont dégressifs en fonction du nombre de licences « 1 jour » vendues, soit de 1 € jusqu'à 200, 0,72 € pour 1000, 0,40 € pour 7 000 jusqu'à 0,24 € pour 15 000 (voit tableau des tarifs intermédiaires de licences).</p>
<p>2. Etat des Licences au 31 décembre 2020 et Nouveau Système de Licence et d'Adhésion</p>	<p>Le nombre de licence au 31 décembre 2020 était de 67 371, soit une baisse de 14% par rapport à 2019. Cette baisse se différencie avec une diminution de 5% sur les licences adultes et de 22,3% chez les jeunes les licences pagaies blanches ayant été particulièrement touchées par la période covid. Il est à noter que la baisse du nombre de licenciés au niveau national (toutes Fédérations Sportives confondues) est de 32%.</p> <p>Nous sommes relativement privilégiés avec la possibilité de pouvoir encore pratiquer en espace extérieur comparativement aux activités sportives interdites en espace clos. En 2020, le taux de jeunes passe de 51,2% à 46,1%</p>

et le taux de féminines, de 39,1 % à 38,2%. Le nombre de structures passe de 733 en 2019 à 758 en 2020.

Le nouveau système de licence a été mis en route qu'à partir du 14 décembre au lieu du 1<sup>er</sup> décembre habituellement. Le nombre de licence au 31 décembre 2020 était de 4 421 (pour 3 759 en 2019) et atteint au 15 janvier un total de 12 462 licenciés.

Il semble que quelques ajustements restent à faire mais une grande majorité des clubs a pu assurer la reprise des adhésions et des licences, dans de bonnes conditions.

Fin du BEX à 19 h 45

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral